Zeitschrift: Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse
Herausgeber: Union syndicale suisse
Band: 4 (1912)
Heft: 2

Artikel: Le problème d'organisation des ouvriers italiens en Suisse. Part 2
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-382909

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.08.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

sur le salaire, la loi actuelle ne contient qu'une seule prescription, dans son art. 10, disant que:

« Sans intente réciproque, on ne pourra pas procéder à des retenues sur le salaire de l'ouvrier pour un but spécial. »

De nombreuses expériences, faites depuis l'année 1877, ont démontré qu'il est souvent facile, à la plus forte des parties contractantes, d'obtenir par force de la partie plus faible le consentement pour des réductions de salaire. A ce sujet, les dispositions contenues aux art. 21 et 22 du projet de revision constituent un progrès réjouissant, dont les travailleurs de fabrique, qui sont les moins capables de se défendre eux-mêmes de l'arbitraire patronal, profiteront le plus.

Le problème d'organisation des ouvriers italiens en Suisse.

II.

Forme d'organisation.

Malgré les explications bien faciles à comprendre et les conclusions simples publiées dans le dernier numéro de la *Revue syndicale,* les chapelains anarcho-syndicalistes de tout ordre et désordre nous tombent dessus parce que la commission syndicale à Olten a voté une résolution, peu diplomatique, c'est vrai, mais compréhensible en la circonstance.

Il paraît que le *Réveil* se soit spécialement distingué en cette occasion. Nous n'avons ni l'espoir, ni l'intention de persuader de la nécessité de nos décisions des gens qui sont victimes de l'anarchie dans leur cerveau.

Ensuite, peu importe si ceux qui vivent eux-mêmes aussi grassement que les fonctionnaires des syndicats ouvriers, au moyen de l'impression ou de la vente de littérature d'une valeur plus ou moins problématique, continuent à reprocher aux fonctionnaires ouvriers le salaire modeste accepté par ces derniers en échange d'un travail régulier, parfois aussi pénible et délicat que difficile et désagréable, parce qu'ils n'ont pas de fortune

Et que dire des clowns de la *Voix du Peuple,* devenus copropriétaires de l'ancienne imprimerie ouvrière à Genève grâce à leur dévouement complètement désintéressé, lesquels ont si bien joué la comédie des deux écoles Ferrer clôturant par un championnat de calomnies réciproques pour le prix fourni par un mystérieux millionnaire anarchiste? Si on voulait leur demander de discuter raisonnablement, ce serait leur imposer le silence, le chômage complet, puisqu'ils ne vivent que de la calomnie, de la lutte contre les syndicats modernes et contre le socialisme.

Toutefois, le sujet auquel ils se sont accrochés cette fois, comme nous nous y attendions du reste, paraît trop important pour que nous laissions passer sans aucune rectification toutes les défigurations que se permettent les agents de l'anarchie ou du confusionnisme plus ou moins intéressé.

D'abord, on nous reproche les tendances de centralisme, on nous désapprouve comme un crime le fait d'exiger que les ouvriers travaillant dans un même métier fassent partie de la même organisation nationale de la branche professionnelle ou industrielle en cause.

Les anarcho-syndicalistes qui paraissent se réjouir trop tôt d'une division qui, à l'heure actuelle, n'a qu'une importance de principe, se trouvent dans la position singulière d'avoir pour alliés sérieux les jaunes et les syndicats soi-disant chrétiens.

Voilà aussi des gens qui n'aiment pas les fortes cotisations, qui estiment que peu importe où et comment on est syndiqué, pourvu qu'on le soit selon son opinion d'abord, selon sa profession ensuite. On sait que les jaunes et les chrétiens sont également les plus bruyants défenseurs de la neutralité politique des syndicats. Ainsi messieurs les anarchos sont mal placés pour nous reprocher les contrats collectifs que nous considérons comme un stage du déploiement de l'action syndicale et non comme le but final de celle-ci. Si entre anarcho-syndicalistes, jaunes et soi-disant chrétiens il n'y a pas une entente directe, établie par contrat, pour combattre le syndicalisme moderne à base centraliste, il faut dire, en tout cas, qu'ils s'entendent merveilleusement dans leur œuvre de calomnie.

Prenez l'*Arbeitgeberzeitung* *, le journal des jaunes **, le *Gewerkschafter* ***, puis la *Voix du Peuple* et *Le Réveil,* comparez-les et vous serez frappés de la ressemblance du langage, à propos des fédérations syndicales centralistes. Il serait souvent impossible de juger laquelle des feuilles citées est la plus forte dans l'art de susciter le dégoût des ouvriers vis-à-vis de l'organisation.

Si nous préconisons les fédérations industrielles nationales comme la meilleure forme d'organisation dans les circonstances actuelles, c'est que nous avons eu trop de preuves de la supériorité de cette forme sur celle préconisée par les anarcho-syndicalistes, les jaunes ou les chrétiens.

M. L. B., rédacteur du *Réveil,* fait semblant d'être aveugle, quand il déclare fièrement:

« Chaque année, nous voyons des ouvriers manœuvres et maçons formuler en quelques heures leurs revendications et les faire accepter plus ou moins intégralement. »

Les pires kroumirs et les non-syndiqués pourraient avec autant de raisons nous dire: « voyez,

* Organe de l'association patronale.
** Organe des jaunes, ne parait plus en Suisse.
*** Organe des syndicats chrétiens.

nous ne contribuons pas à entretenir les fonctionnaires, nous n'avons point de caisses, pourtant nous n'avons même pas besoin de réclamer, pour obtenir souvent ce que vous autres ne réussissez à arracher au patronat qu'après de longues grèves, des pourparlers presque éternels, etc. ! »

A tout homme raisonnable, soit-il aveuglé par la haine autant qu'on veut, cette seule comparaison suffirait pour lui crever les yeux. A un Bertoni, il faut apprendre qu'il n'est pas indifférent de savoir quelles peuvent bien être les revendications que les maçons non organisés font accepter plus ou moins intégralement avec autant de facilité. Il faut ensuite lui apprendre que, s'il se présente des cas où les non-syndiqués, les localistes, même les jaunes ou les chrétiens obtiennent quelques avantages sans beaucoup de frais, c'est précisément *parce que ces mêmes avantages ont généralement été conquis depuis longtemps par les organisations centralistes tant méprisées.* Est-ce que Bertoni ignore que le patronat, tout en s'organisant lui-même le plus étroitement possible, cherche à favoriser directement ou indirectement les indifférents, les kroumirs et avec eux tous ceux qui contribuent à retarder la formation d'une organisation unique de la classe ouvrière ?

Nous ne pouvons pas croire qu'un Bertoni veuille, qu'il cherche les résultats fatals de sa propagande contre l'union étroite des travailleurs, contre la seule forme qui aujourd'hui est la plus capable pour unir le plus grand nombre d'ouvriers. Cependant, on a de la peine à admettre qu'il soit aussi aveugle et ignorant pour ne pas se rendre compte de l'œuvre néfaste qu'il accomplit en fournissant continuellement des argument faux contre notre système d'organisation. Ces arguments peuvent suffire pour décourager les jeunes syndiqués, et ils servent toujours d'excuse à la masse des indifférents.

Nous sommes loin de croire nos organisations parfaites. Elles ont dû se développer et dans leur forme, et dans leurs institutions, suivant les circonstances qui se présentèrent bien différemment depuis que les premiers syndicats furent fondés. Et nous croyons encore moins que les fonctionnaires — nous-mêmes ou ceux qui nous ont précédés — soient infaillibles, surtout quand il s'agit de tracer les lignes à suivre dans la lutte, ou de s'entendre sur les institutions à créer, de la tactique à observer, de la propagande ou des relations avec le patronat.

Mais ce qu'il y a d'établi avec certitude aujourd'hui, c'est que la masse des travailleurs en Suisse romande, la masse des ouvriers italiens qui se servent des arguments des Bertoni et consorts comme prétexte pour ne pas se syndiquer, tout ce monde ne suit pas non plus Bertoni dans l'action.

Voilà pourquoi les résultats de nos fédérations centrales, tant médiocres qu'ils puissent paraître, sont généralement bien supérieurs aux résultats des groupements des localistes ou des anarcho-syndicalistes. Il faudra encore revenir sur ces résultats, nous ne manquerons point de le faire.

Pour aujourd'hui nous devons conclure par cette constatation singulière.

Depuis quelques années, certains soi-disant socialistes italiens se sont avisés de former une espèce d'organisation séparatiste, à base purement nationaliste, des travailleurs italiens en Suisse. Contrairement aux principes fondamentaux du socialisme international, on cherche à isoler les prolétaires italiens, à les éloigner, par un groupement séparatiste, des travailleurs des autres nations occupés en Suisse.

Si le vingtième seulement du nombre des ouvriers italiens du bâtiment en Suisse adhérait à la Fédération suisse des maçons et manœuvres, ils seraient en majorité ou du moins en nombre suffisant pour faire valoir leur opinion dans toutes les questions concernant le mouvement syndical. En tout cas, personne ne pourrait plus les empêcher d'allonger des coups aux derrières des permanents, comme s'exprime l'aimable rédacteur du *Réveil.*

Mais les initiateurs du mouvement séparatiste se soucient fort peu de l'amélioration des conditions d'existence dans le pays où l'ouvrier italien travaille, et encore moins des conditions qui doivent être remplies par les travailleurs de n'importe quel métier et quelle nationalité pour obliger le patronat en Suisse à tenir compte des revendications ouvrières. Pourvu que messieurs les séparatistes puissent s'assurer l'appui des ouvriers italiens pour leurs combinaisons politiques, peu leur importe de rallumer la haine de race, de donner libre jeu à l'esprit, au fanatisme nationaliste.

Notre petit pays ne supporte pas ce jeu de variation. Ou les ouvriers en Suisse sauront imposer leurs revendications aux associations patronales par la puissance obtenue par l'union de tous, ou ils seront continuellement battus, toujours faibles, éternellement esclaves, grâce à la division. Que le patronat se réjouisse de cet état de choses, cela se comprend, mais les amis sincères des ouvriers ne s'en réjouissent point. (A suivre.)